

DÉLIBÉRATION RELATIVE À CHARTE DU DOCTORAT

Vu le code de l'éducation en son article L613-1 ;

Vu l'arrêté du 25 août 2016, modifié le 26 août 2022 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;

Après en avoir délibéré, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire :

Article 1

Approuve la charte du doctorat révisée.

Article 2

La présente délibération sera transmise à la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions du règlement portant modalités de publication des actes à caractère réglementaire du 30 janvier 2014 de l'université de Bordeaux.

Annexe : Charte du doctorat

Adoptée à la majorité des votes exprimés :
27 votes pour
0 vote contre
2 abstentions

Le président du conseil académique,



Dean Lewis

Charte du doctorat

Doctoral charter

- ✓ Vu l'arr t  du 25 ao t 2016, modifi  le 26 ao t 2022
- ✓ Vu la d lib ration de la CFVU du 1/12/2022
- ✓ Considering the order of August 25, 2016, amended on August 26, 2022
- ✓ Considering the CFVU deliberation on December 1st, 2022

| SOMMAIRE | CONTENT |
|--|---|
| <p>Pr ambule</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'universit  de Bordeaux - La formation doctorale - Objectifs - Champ d'application <p>1. Le doctorat : un projet personnel et professionnel</p> <p>2. Pr requis avant l'admission</p> <p>3. Inscriptions, dur e du doctorat, d roulement,  valuation</p> <p>4. Proc dure de m diation</p> <p>5. R daction et soutenance de la th se</p> <p>6. D p t  lectronique et diffusion de la th se</p> <p>7. Publications, valorisation et propri t  intellectuelle des r sultats de la recherche</p> <p>8. Informations relatives au traitement des donn es des doctorantes et doctorants</p> <p>Signatures</p> | <p>Preamble</p> <ul style="list-style-type: none"> - The University of Bordeaux - Doctoral studies - Objectives - Scope <p>1. The doctorate: a personal and professional project</p> <p>2. Admission requirements</p> <p>3. Enrollments, duration and conduct of the doctorate, evaluation and supervision</p> <p>4. Mediation procedure</p> <p>5. Thesis writing and defense</p> <p>6. Thesis online submission and dissemination</p> <p>7. Publications, valorization, and intellectual property of research results</p> <p>8. Information regarding the PhD candidates data processing</p> <p>Signatures</p> |

Préambule :

L'université de Bordeaux

L'université de Bordeaux veut faire de sa position d'université internationale à forte activité de recherche, un levier au service des grands défis sociétaux du 21^{ème} siècle.

En 2015, elle s'est dotée d'un plan stratégique à l'horizon 2025 (U25), fondé sur une analyse détaillée de ses forces et de ses faiblesses dans l'environnement international de l'enseignement supérieur et de la recherche.

<https://www.u-bordeaux.fr/Universite/Strategie/Plan-strategique>

Fort de cette vision structurée de son avenir, l'université de Bordeaux s'est saisie des opportunités offertes par de grands plans d'investissement (IdEx, NCU...) pour engager un cycle de transformations profondes.

L'université accompagne ses étudiantes et étudiants, ses personnels, mais aussi ses partenaires et toutes les actrices et tous les acteurs de son territoire dans la réalisation d'une certaine idée de l'université du 21^{ème} siècle.

U25 a permis de mettre en place les bases sur lesquelles l'actualisation d'une stratégie à l'horizon 2030 pourra s'appuyer et se développer.

<https://www.u-bordeaux.fr/Universite/Strategie/Vers-2030>

La formation doctorale

Le doctorat est **le plus haut diplôme de l'enseignement supérieur français**, reconnu au niveau européen et international. C'est **un diplôme professionnalisant garantissant un haut niveau de compétences valorisables dans l'ensemble du monde socio-économique et ouvrant des opportunités** de carrières dans le monde académique ou extra académique. **Depuis 2019, le doctorat est**

Preamble:

The University of Bordeaux

The University of Bordeaux aims to use its international position with increased research activity as a key driving force to tackle the major societal challenges of the 21st century.

In 2015, the University set up a strategic plan for the next 10 years (U25) based on a detailed analysis of its strengths and weaknesses in the international environment of higher education and research.

<https://www.u-bordeaux.com/About-us/Governance-strategy/Strategy-for-the-future>

With this structured vision of its future, the University of Bordeaux has seized on the opportunities offered by major investment plans (IdEx, NCU...) to initiate a cycle of profound transformations.

The University supports its students, staff and all its partners and actors in creating a University of the 21st century.

U25 has provided the basis on which the strategy towards 2030 can be built upon and developed.

<https://www.u-bordeaux.fr/Universite/Strategie/Vers-2030>

Doctoral studies

The doctorate is **the highest degree in French higher education**, recognized on a European and international level.

It is a career-oriented degree **that guarantees a high level of valuable and marketable skills in the socio-economic world and opens up career opportunities** both in the academic or non-academic world. Since 2019, the doctorate is register to the

inscrit au Répertoire National des Compétences Professionnelles (RNCP) reconnaissant une qualification de niveau 8.

La formation doctorale permet d'acquérir **une expertise scientifique reconnue**. Formation à la recherche et par la recherche, la préparation du doctorat fait l'objet d'un cadre réglementaire précis, **l'arrêté du 25 mai 2016, modifié le 26 août 2022.**

À l'université de Bordeaux, elle est organisée au sein des huit écoles doctorales du collège des écoles doctorales.

<https://college-doctoral.u-bordeaux.fr/Le-college/Les-ecoles-doctorales>

L'université de Bordeaux est pleinement engagée dans une démarche d'intégrité scientifique, participant ainsi à la mobilisation de la communauté scientifique française. En juillet 2017, le conseil d'administration a adopté une *Charte déontologique en matière d'activité de recherche et de valorisation : responsabilités, gestion des conflits d'intérêts et traitement des allégations de manquements à l'intégrité scientifique* qui définit sa politique en la matière.

L'ensemble des actrices et acteurs **participant au travail du doctorant ou de la doctorante** doit s'y référer pour participer pleinement à une recherche intègre.

<https://www.u-bordeaux.fr/Recherche/Integrite-scientifique>

La formation et la poursuite de carrière des doctorantes et doctorants constituent des priorités pour l'établissement.

<https://college-doctoral.u-bordeaux.fr/Formation>.

Dans le contexte de mondialisation de la recherche, **l'ouverture internationale du doctorat constitue aussi un objectif prioritaire pour l'université de Bordeaux, qui la soutient fortement.**

the National Directory of Professional Skills (RNCP) recognizing a level 8 qualification

Doctoral studies enable students to acquire **recognized scientific expertise**. As training for and through research, doctorate preparation is subject to a precise regulatory framework, **the Decree of May 25, 2016, amended on August 26, 2022.**

At the University of Bordeaux, the doctorate is organized within the eight doctoral schools of the Graduate Research School.

<https://college-doctoral.u-bordeaux.fr/en/Graduate-Research-School/The-Doctoral-Schools>

The University of Bordeaux is strongly committed to scientific integrity and participates in the mobilization of the French scientific community on this matter. In July 2017, the executive board adopted a *Code of ethics for research activities and valorization: accountability, conflict management, management of allegations of breaches of scientific integrity* which defines its policy on this subject.

All the actors involved in the PhD candidate's work must refer to it in order to fully participate in research with integrity.

<https://www.u-bordeaux.fr/Recherche/Integrite-scientifique>

The training and career development of the PhD candidates is a priority for the institution:

<https://college-doctoral.u-bordeaux.fr/en/Training-courses>

In the context of research globalization, **the international dimension of the doctorate is also a priority** for the University of Bordeaux, which strongly encourages and supports it.

<https://college-doctoral.u-bordeaux.fr/International>

Le collège des écoles doctorales de l'université de Bordeaux, créé en 2016, est le guichet unique au service des doctorantes et doctorants. Il répond, entre autres, à l'ambition de **faire du doctorat un diplôme phare** qui participe à la renommée internationale de l'université.

Objectifs

La charte du doctorat vise à garantir l'excellence scientifique des travaux et le bon déroulement du doctorat.

Elle se veut informative et n'a pas pour objectif de se substituer aux règlements en vigueur concernant le doctorat.

Elle est complétée par une convention individuelle de formation révisable annuellement, ainsi que par le règlement intérieur du collège des écoles doctorales.

Pour toute information sur les modalités administratives non incluses dans cette charte, il convient de se référer à la Foire Aux Questions (FAQ) disponible en ligne et de contacter les services dédiés du collège.

<https://college-doctoral.u-bordeaux.fr/Le-doctorat/Foire-aux-questions>

Toutes les actrices et tous les acteurs s'engagent à respecter les textes nationaux et internes relatifs au doctorat.

Champ d'application

Cette charte précise les droits et obligations respectifs de toutes les actrices et tous les acteurs du projet doctoral et identifie les interlocutrices et interlocuteurs des doctorantes et doctorants.

Elle s'adresse à **toutes les doctorantes et tous les doctorants** (y compris en cotutelle) **ainsi qu'aux directrices et directeurs de thèse, directrices et directeurs d'unité de**

<https://college-doctoral.ubordeaux.fr/en/Internationalization>

The Graduate Research School, created in 2016, is the single point of contact for PhD candidates at the University of Bordeaux. It meets the ambition, among other things, of making **the doctoral degree a leading degree** that participates in the University's international reputation.

Objectives

The doctoral charter aims to guarantee the high scientific quality of the work and the successful progress of the doctorate.

It is intended as an informative document, and is not to replace the regulations in effect regarding doctoral studies.

This charter is completed by an individual training agreement (reviewable annually) and by the Graduate Research School's internal regulations.

For any information regarding administrative procedures not mentioned in this charter, please consult the Frequently Asked Questions section (FAQ) available online and contact the dedicated offices of the Graduate Research School.

<https://college-doctoral.u-bordeaux.fr/en/The-doctorate/Frequently-asked-questions2>

All parties agree to abide by the national and internal doctoral regulations.

Scope:

This charter specifies the respective rights and obligations of all those involved in the doctoral project and identifies the contacts of the PhD candidate.

It is intended for **all PhD candidates** (including those in a cotutelle doctoral program), **thesis supervisors, research unit directors, and directors of the University's doctoral schools.**

recherche et directrices et directeurs des écoles doctorales de l'université.

Elle est **signée conjointement** par toutes les actrices et tous les acteurs lors de l'inscription en 1^{ère} année de doctorat, lors d'un changement de direction de thèse ou lors de sa révision.

1. Le doctorat : un projet personnel et professionnel

La préparation d'un doctorat doit s'inscrire dans le cadre d'un projet personnel et professionnel.

Selon la *Charte européenne du chercheur* (11/03/2005), pendant les quatre premières années de leur activité de recherche, y compris la période de formation de chercheure ou chercheur, la docteure ou le docteur est un « chercheur en début de carrière ».

Par conséquent, **le doctorat doit être valorisé comme une expérience professionnelle à part entière. A cet effet, un portfolio de compétences est constitué au cours de la formation pour accompagner le jeune docteur dans sa poursuite de carrière.**

1.1 Un droit à l'information

La doctorante ou le doctorant doit être informé sur les débouchés académiques et extra-académiques auxquels elle ou il peut raisonnablement prétendre à l'issue de sa formation doctorale. **Les statistiques et les informations concernant le devenir des jeunes docteurs et docteurs** formés dans leur champ disciplinaire sont consultables sur le site du collège des écoles doctorales.

<https://college-doctoral.u-bordeaux.fr/Apres-le-doctorat/Etre-docteur>

It is **co-signed by all those mentioned above** in the first year of enrollment, when there is a change of thesis supervisor, or when it is revised.

1. The doctorate: a personal and professional project

The preparation of a doctorate must be part of a personal and professional project.

Per the *European Charter for Researchers*, (03/11/2005), during the first four years of research, including the training period as a researcher, the doctor is an "early-stage researcher".

Consequently, **the doctorate must be considered as a professional experience per se.** To this end, a portfolio of skills is created during the training program to support the young doctor in his or her career.

1.1 A right to information

The PhD candidate must be informed about any academic and extra-academic opportunities for which he/she might reasonably apply following his/her doctoral studies. **The statistics and information concerning the futures of young doctors** trained in their field are available on the Graduate Research School website:

<https://college-doctoral.u-bordeaux.fr/en/After-the-doctorate/Being-a-doctor>

Des données plus spécifiques figurent sur le site de son unité d'accueil.

Au niveau national, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESR) publie annuellement « L'état de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en France » dont certaines rubriques sont consacrées aux docteurs et docteuses.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24804/etat-de-l-enseignement-superieur-et-de-la-recherche.html>

Afin de permettre l'information sur les débouchés aux futures doctorantes et futurs doctorants, toute docteure et tout docteur s'engage à répondre aux enquêtes de l'université sur sa poursuite de carrière pendant une période d'au moins quatre ans après l'obtention du doctorat. Cela passe notamment par l'actualisation régulière de l'adresse électronique dans l'interface ADUM.

1.2 Un droit à la formation

Pour faciliter la réalisation de son doctorat et sa poursuite de carrière, il incombe à la doctorante ou au doctorant, en s'appuyant sur la directrice ou le directeur de thèse, l'unité, l'école doctorale et le collège des écoles doctorales, de suivre des formations disciplinaires ou transverses, des conférences et des séminaires dispensés par l'université et ses partenaires.

La directrice ou le directeur de thèse **ainsi que les membres de son comité de suivi individuel se doivent** d'accompagner la doctorante ou le doctorant dans l'identification et le suivi des formations utiles à son projet professionnel.

La directrice ou le directeur de thèse doit sensibiliser la doctorante ou le doctorant et veiller à sa formation à l'éthique de la

More specific data is also available on the research unit website.

Nationally, the French Ministry for Higher Education, Research (MESR) publishes every year a study on the state of higher education and research in France in which some sections are dedicated to doctors.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24804/etat-de-l-enseignement-superieur-et-de-la-recherche.html>

To provide future PhD candidates with information on career opportunities, all doctors must complete the University's surveys on their career path, for at least four years after obtaining their degree. This includes **regularly updating their electronic address on the ADUM interface.**

1.2 A right to training

To facilitate his/her career pursuit, the PhD candidate will participate in disciplinary or transversal training, conferences, and seminars organized by the University or its partners to facilitate his/her career pursuit with assistance from his/her thesis supervisor, the research unit, the doctoral school, and the Graduate Research School.

The thesis supervisor as well as the members of the individual monitoring committee must support and help the PhD candidate identify and complete the best-suited training for his/her project and career pursuit.

The thesis supervisor must inform and ensure that the PhD candidate follows the trainings for research ethics and scientific

recherche et à l'intégrité scientifique, aux enjeux des bonnes pratiques de la science ouverte, et aux codes et pratiques déontologiques de sa discipline.

Dès le début de sa 1^{ère} année, la doctorante ou le doctorant établit, conjointement avec sa directrice ou son directeur de thèse, un plan de formation évolutif en fonction de son projet professionnel et de ses objectifs de poursuite de carrière.

Les doctorantes et doctorants de l'université de Bordeaux doivent **suivre et valider un plan de formation de 100h minimum, réparties entre les formations disciplinaires et transverses.**

Dans ce but, les doctorantes et doctorants peuvent choisir des formations dans le catalogue proposé par le collège des écoles doctorales et dans celui de leur école doctorale.

<https://college-doctoral.u-bordeaux.fr/Formation/Se-former>

Tout au long de leur doctorat, les doctorantes et doctorants peuvent également suivre des formations en dehors de ces catalogues et demander leurs validations auprès de leur école doctorale.

Les doctorantes et doctorants en cotutelle doivent suivre au moins 50 heures de formation à l'université de Bordeaux réparties entre les formations disciplinaires et transverses selon les prérequis de l'école doctorale de rattachement. Au-delà, les formations suivies au sein de l'établissement partenaire peuvent aussi être validées en tout ou en partie, sous réserve de l'accord de la directrice ou du directeur de l'école doctorale.

La doctorante ou le doctorant titulaire d'un contrat doctoral peut **valoriser** sa formation doctorale et ses acquis professionnels par **4 missions** : l'enseignement, l'expertise, la

integrity, that he/she is aware of the good practices for open science and of the ethical codes and practices of his/her field.

From the beginning of his/her first year, the PhD candidate establishes with his/her thesis supervisor a progressive training plan according to his/her project and career pursuit objectives.

PhD candidates at the University of Bordeaux must complete and validate a **training plan of at least 100 hours during their doctorate, shared between disciplinary and transversal training.**

To this end, PhD candidates may consult the online catalogue and select trainings offered by the Graduate Research School and their doctoral school.

<https://college-doctoral.u-bordeaux.fr/en/Training-courses/Training>

Throughout their doctorate, they may also follow trainings outside these catalogues and ask for their validation to their doctoral school.

PhD candidates in a cotutelle doctoral program must follow at least 50 hours of training at the University of Bordeaux, shared between disciplinary and transversal training according to the requirements of their doctoral school. Beyond that, the training hours undertaken at the partner institution may also be entirely or partly validated, subject to approval by the doctoral school director.

The PhD candidate may also **complete and develop** his/her doctoral training and professional experience by carrying out four **complementary missions**: teaching,

diffusion de l'information scientifique et la valorisation de la recherche. Celles-ci sont une opportunité supplémentaire de préparer un projet professionnel et de sensibiliser un employeur public ou privé aux atouts de la future docteure ou du futur docteur

Pendant la préparation de leur doctorat, les doctorants et doctorantes peuvent constituer un portfolio de compétences se référant explicitement au RNCP.

2. Prérequis avant l'admission

2.1 La direction

Chaque doctorante ou doctorant est placé sous le contrôle et la responsabilité universitaire d'une directrice ou d'un directeur de thèse habilité à diriger des recherches (HDR) ou autorisé à diriger une thèse (ADT).

La direction scientifique peut être assurée conjointement par une co-directrice ou un co-directeur de thèse qui doit remplir les mêmes conditions que la directrice ou le directeur de thèse.

Le statut d'encadrant sans HDR ou ADT n'est pas reconnu par l'arrêté du 25 mai 2016.

Lorsque la codirection est assurée par une personne issue d'un établissement public industriel et commercial ayant des missions de recherche, d'un établissement privé de formation ou de recherche, d'une fondation de recherche privée, d'une entreprise privée ou d'une administration, le nombre de codirecteurs peut être porté à deux.

Dans le cadre d'un doctorat en cotutelle, le directeur de l'établissement partenaire doit disposer d'un statut équivalent.

Depuis 2019, à l'université de Bordeaux, toutes les futures directrices et tous les futurs directeurs de thèse présentant un dossier de candidature pour diriger une thèse, doivent

expertise, dissemination of scientific information and promotion of research.

These are additional opportunities to prepare a professional project and highlight the future doctor's skills to an employer in the public or private sector.

During the preparation of their doctorate, PhD candidates can build a portfolio of competencies referring explicitly to the RNCP.

2. Admission requirements

2.1 Supervision

Doctoral supervision is conducted under the control and academic responsibility of an accredited thesis supervisor (HDR) or authorized to supervise a thesis (ADT).

Scientific supervision may be jointly conducted by a co-supervisor who must fulfill the same requirements as the supervisor.

The supervisor status without HDR or ADT status is not recognized by the Decree of May 25, 2016.

When the co-supervision is assured by a person from a public industrial and commercial establishment with research missions, a private training or research establishment, a private research foundation, a private company or an administration, the number of co-supervisors may be increased to two.

In the case of a cotutelle doctoral program, the supervisor of the partner establishment must have an equivalent status.

Since 2019 at the University of Bordeaux, all future thesis supervisors applying for the HDR or ADT are required to attend the "PhD candidate supervision" training course

obligatoirement suivre la formation à l'encadrement doctoral, organisée par le collège des écoles doctorales.

Dans tous les cas, la directrice ou le directeur de thèse doit informer la doctorante ou le doctorant du nombre de doctorantes et doctorants qu'elle ou qu'il encadre.

La doctorante ou le doctorant peut également demander cette information à l'école doctorale.

2.2 Le choix du sujet

Le sujet de thèse conduit à la réalisation d'un travail à la fois original, formateur et réalisable dans les délais fixés par l'arrêté du 25 mai 2016.

La directrice ou le directeur de thèse, sollicité en raison de sa compétence dans le champ de recherche concerné et d'une activité scientifique reconnue, doit :

- aider la doctorante ou le doctorant à dégager le caractère novateur de la problématique,
- vérifier sa pertinence dans le champ disciplinaire,
- s'assurer de l'accord de la directrice ou du directeur d'unité de l'intégration du projet doctoral dans le projet scientifique de l'unité.

Le choix définitif du sujet de thèse repose sur l'accord librement consenti entre la doctorante ou le doctorant et la directrice ou le directeur de thèse, formalisé au moment de l'inscription.

Le sujet peut être modifié après concertation entre les parties, validation de la doctorante ou du doctorant, de la directrice ou du directeur de thèse, de la directrice ou du directeur d'unité et de la directrice ou du directeur de l'école doctorale.

organized by the Graduate Research School.

In all cases, the thesis supervisor must inform the PhD candidate of the number of PhD candidates he/she is currently supervising.

The PhD candidate may also request this information from the doctoral school.

2.2 Choice of subject

The thesis subject shall lead to work that is both original, formative, and is achievable within the time limits outlined by the Decree of May 25, 2016.

The thesis supervisor, chosen for his/her competency in the relevant research field and for his/her recognized scientific activity, must:

- help the PhD candidate to identify the innovative nature of the project,
- ensure that the project is relevant in the disciplinary field,
- ensure that the unit director validates the integration of the doctoral project into the unit's scientific project.

The final choice of the thesis subject is based on the free agreement made between the PhD candidate and the thesis supervisor(s), formalized at the time of enrollment.

The PhD candidate, the thesis supervisor, the research unit director and the doctoral school director may modify the subject following discussion between all parties and validation.

2.3 Les conditions de ressources

Avant une admission, la directrice ou le directeur de thèse, la directrice ou le directeur de l'unité et la directrice ou le directeur de l'école doctorale vérifient que **les conditions de ressources scientifiques, matérielles et financières sont assurées** pour garantir le bon déroulement des travaux de recherche et de préparation de la thèse de la doctorante ou du doctorant.

L'université de Bordeaux offre de nombreuses opportunités de financement pour démarrer un doctorat dans l'une de ses écoles doctorales.

<https://college-doctoral.u-bordeaux.fr/Le-doctorat/Candidater-a-un-financement>.

Dans le cadre d'un doctorat en cotutelle, la directrice ou le directeur de thèse, ainsi que la directrice ou le directeur de l'unité se doivent de porter une attention particulière au financement des mobilités internationales et des séjours de la doctorante ou du doctorant **en amont du projet**.

2.4 Les conditions d'accueil dans l'unité de recherche

Lorsque les conditions scientifiques, matérielles et financières sont réunies, la directrice ou le directeur de thèse, ainsi que la directrice ou le directeur de l'unité s'engagent à intégrer pleinement la doctorante ou le doctorant dans l'unité.

La directrice ou le directeur de l'unité informe les tutelles qui hébergent l'unité de recherche de l'accueil d'une doctorante ou d'un doctorant dans ses locaux.

Si l'unité de recherche se situe dans une zone à régime restrictif (ZRR), la directrice ou le directeur de l'unité se charge, en amont de l'admission à l'école doctorale, des démarches auprès de la ou du fonctionnaire sécurité défense (FSD).

2.3 Resource requirements

Before admission, the thesis supervisor, the the research unit director and the doctoral school director ensure that **the conditions of scientific, material and financial resources are available** to ensure the proper conduct of the PhD candidate's research work and thesis preparation (Art 11. of the Decree of May 25, 2016).

The University of Bordeaux offers many funding opportunities to start a doctorate in one of its doctoral schools:

<https://college-doctoral.u-bordeaux.fr/en/The-doctorate/Funding-opportunities>

In the case of a cotutelle doctoral program, the thesis supervisor and the research unit director must pay special attention to the necessary funding for the PhD candidate's research stays and travel expenses **prior to the beginning of the project**.

2.4 Hosting conditions in the research unit

Once the scientific, material and financial conditions are met, the thesis supervisor and the research unit director commit to fully integrate the PhD candidate in the research unit.

The research unit director informs the unit's authorities about the reception of a PhD candidate on its premises.

If the research unit is located in a restrictive area (ZRR), the research unit director must take the necessary procedures with the defense and security officer (FSD), before admission to the doctoral school.

| | |
|--|--|
| <p>L'autorisation d'accès à une ZRR est délivrée par la cheffe ou le chef d'établissement, après avis ministériel favorable, tel que défini dans l'arrêté du 3 juillet 2012, relatif à la protection du potentiel scientifique et technique (PPST). Un avis ministériel défavorable pour un poste affecté dans une ZRR aurait pour conséquence l'annulation du recrutement.</p> <p>La directrice ou le directeur de thèse se chargera d'informer l'école doctorale qui ne pourra pas donner suite à l'admission.</p> <p>La doctorante ou le doctorant ne saurait se voir imposer des tâches extérieures à l'avancement de son doctorat et à son avenir professionnel.</p> <p>Comme les chercheuses et chercheurs permanents, la doctorante ou le doctorant disposera :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'un espace de travail avec bureau où elle ou il puisse s'installer et travailler, • des mêmes accès et facilités pour accomplir son travail de recherche (équipements, moyens numériques et documentaires, possibilité d'assister aux séminaires et conférences ...) et pour le présenter (conférences nationales et internationales le moment venu), • des mêmes droits d'expression, de vote et de représentation pour les assemblées générales, les conseils de l'unité, les conseils de l'école doctorale et du collège des écoles doctorales. <p>De son côté, la doctorante ou le doctorant devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prendre connaissance de la <i>Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche</i> du 26 janvier 2015 et de la <i>Charte déontologique en matière d'activité de recherche et valorisation : responsabilités, gestion, gestions des conflits d'intérêts et traitement des allégations de manquements à l'intégrité</i> | <p>The authorization to access a restricted area ZRR is delivered by the head of the institution, after a favorable ministerial opinion (as defined in the Decree of July 3, 2012 related to the Protection of Scientific and Technical Potential PPST). An unfavorable ministerial opinion for a position assigned in a ZRR would result in the cancellation of the recruitment.</p> <p>The thesis supervisor will inform the doctoral school of this decision, which will not be able to follow up on the admission.</p> <p>The PhD candidate will not be obliged to complete tasks that do not contribute to the advancement of his/her doctorate, and to his/her future career.</p> <p>As a permanent researcher, the PhD candidate will have:</p> <ul style="list-style-type: none"> • a working space with a desk at which to set up and work, • the same access rights and facilities to accomplish his/her research work (equipment digital and documentation tools, the opportunity to attend seminars and conferences, etc.) and to present it (at national and international conferences, when appropriate), • the same rights to expression, voting, and representation at general meetings, unit, doctoral school and Graduate Research School councils. <p>The PhD candidate must:</p> <ul style="list-style-type: none"> • take note of the French <i>National Charter for Research Integrity</i> of January 26, 2015 and the <i>Code of ethics for research activities and valorization: accountability, conflict management, management of allegations of breaches of scientific integrity</i> adopted on July 13, 2017 by the University's executive board, |
|--|--|

| | |
|---|---|
| <p><i>scientifique</i> adoptée le 13 juillet 2017 par le conseil d'administration de l'université,</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'engager sur un temps de travail dédié à la réalisation de son doctorat dans les délais impartis et le calendrier défini, • respecter les règles relatives à la vie collective, à l'hygiène, à la sécurité et au règlement intérieur en vigueur dans l'unité, • se former obligatoirement et dès sa 1^{ère} année à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique, • adhérer aux pratiques déontologiques de sa discipline, • s'engager à ne pas commettre de plagiat, à respecter les règles des droits d'auteur ou d'auteure, les règles de publication, de diffusion des résultats de la recherche, de propriété intellectuelle... • respecter une obligation de confidentialité et de discrétion professionnelle, à savoir : <p>a) En dehors du champ de son sujet : La doctorante ou le doctorant s'engage à ne pas publier ou ne pas divulguer de quelque façon que ce soit, les « informations confidentielles » dont elle ou il pourrait avoir connaissance au sein de l'unité ou appartenant en tout ou en partie à l'université ou à ses partenaires dont elle ou il pourrait avoir connaissance et qui lui auront été signalées comme tel à l'occasion de la réalisation de son doctorat et qui ne font pas partie de son sujet de thèse et ce, tant que ces informations ne seront pas du domaine public.</p> <p>b) Dans le cadre de son sujet : La doctorante ou le doctorant s'engage à ne pas divulguer les « informations » acquises dans l'exécution de ses travaux doctoraux et est tenu de faire preuve de discrétion professionnelle pour tous les faits ou « informations » dont elle ou il aurait eu connaissance. Ces engagements peuvent être levés avec l'accord de la directrice ou du</p> | <ul style="list-style-type: none"> • commit to working on their doctorate within the set timeframe and schedules, • comply with the rules of collective life, hygiene and safety and the unit's internal regulations, • take the mandatory training in research ethics and integrity during the first year, • comply with the ethical practices of the field, • ensure not to commit plagiarism, to respect the rules of copyright, publishing, dissemination of research results and intellectual property, etc. • comply with the obligation for confidentiality and professional discretion, namely : <p>a) Beyond the scope of their research topic: The PhD candidate agrees not to publish or disclose in any way any "confidential information" of which he/she might have knowledge within the unit, or belonging wholly or partially to the University or its partners and which he/she were informed during the preparation of his/her doctorate and are not part of his/her thesis subject, and this for as long as the information is not in the public domain.</p> <p>b) In the scope of their research topic: The PhD candidate agrees not to disclose the "information" acquired in the execution of his/her doctoral work, and is required to exercise professional discretion for all facts or "information" in his/her knowledge. These commitments may be lifted with the approval of the thesis supervisor, who will ensure the</p> |
|---|---|

| | |
|---|---|
| <p>directeur de thèse qui s'assure du caractère non confidentiel des informations.</p> <p>3. Inscriptions, durée du doctorat, déroulement, évaluation et suivi</p> <p>L'université de Bordeaux s'est dotée d'un système d'information exclusivement dédié au doctorat : ADUM. Il s'agit d'un espace unique dans lequel les démarches administratives d'admission, d'inscription, de réinscription, de comité de suivi, de formation et de soutenance de thèse des doctorantes et doctorants sont dématérialisées.</p> <p>https://www.adum.fr/index.pl?site=UBX</p> <p>3.1 Sélection et inscription</p> <p>Les modalités de sélection peuvent varier selon les règlements intérieurs de chaque école doctorale ou Graduate Program.</p> <p>La politique d'admission des doctorantes et doctorants de l'université de Bordeaux vise dans tous les cas à respecter les principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte la politique scientifique de l'université de Bordeaux, la politique scientifique des établissements partenaires, les besoins de la politique nationale de recherche et d'innovation ; - Être transparente, ouverte, équitable, non discriminatoire et conduite selon des principes reconnus au niveau international, en particulier ceux énoncés dans la <i>Charte européenne du chercheur</i> et le <i>Code de conduite pour le recrutement des chercheurs</i> ; - Être appuyée sur des critères et procédures explicites et publics, portés à la connaissance des équipes d'accueil, des candidates et candidats potentiels au doctorat, des | <p>non-confidential nature of the information.</p> <p>3. Enrollments, duration and conduct of the doctorate, evaluation and supervision</p> <p>The University of Bordeaux has chosen to use an information system exclusively dedicated to doctoral studies: ADUM. This online system gathers in one single place every administrative procedures and data from admission, enrollment and re-enrollment, individual monitoring committees, training and thesis defense.</p> <p>https://www.adum.fr/index.pl?site=UBX</p> <p>3.1. Selection and Enrollment</p> <p>Selection process may vary depending on the internal regulations of each doctoral schools or Graduate Programs.</p> <p>The admission policy for PhD candidates at the University of Bordeaux aims in all cases to respect the following principles:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Take into account the University's scientific policy, the scientific policy of partner institutions, the needs of the national research and innovation policy; - Be transparent, open, fair, non-discriminatory and conducted according to the internationally recognized principles, in particular to those listed in the <i>European Charter for Researchers</i> and the <i>Code of Conduct for the Recruitment of Researchers</i>; - Be based on explicit and public criteria and procedures, brought to the attention of the host teams, potential doctoral candidates, and doctors employers; |
|---|---|

| | |
|--|---|
| <p>employeuses et employeurs de docteurs et docteurs ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher l'excellence scientifique, encourager l'ouverture internationale et interdisciplinaire ; - Prendre en compte les capacités d'encadrement des unités ou équipes de recherche ; garantir les meilleures conditions d'encadrement possible de la doctorante ou du doctorant ; - Prendre en compte les perspectives de carrière des docteurs et docteurs. <p>Les doctorantes et doctorants sont recrutés soit par la voie d'un concours soit par une sélection sur dossier.</p> <p>Les écoles doctorales définissent dans leur règlement intérieur les modalités spécifiques de recrutement des doctorantes et doctorants dans le respect de l'arrêté du 25 mai 2016. Elles organisent, notamment dans le cadre de recrutements sur contrats doctoraux d'établissement, un processus de sélection fondé sur des critères explicites et publics, sur la base d'un projet de thèse, d'un dossier de candidature et d'une audition.</p> <p>Toutes les doctorantes et tous les doctorants (y compris en cotutelle) doivent s'inscrire au début de chaque année universitaire selon un calendrier consultable sur le site internet du collège des écoles doctorales. https://college-doctoral.u-bordeaux.fr/Le-doctorat/S-inscrire-Se-re-inscrire</p> <p>Les inscriptions et les réinscriptions en doctorat sont conditionnées aux modalités de l'école doctorale de rattachement et à l'autorisation préalable de la présidente ou du président de l'université de Bordeaux.</p> <p>Si la doctorante ou le doctorant n'effectue pas les démarches nécessaires à sa réinscription dans les délais fixés par l'université et selon les modalités de l'école doctorale, elle ou il se mettra en situation</p> | <ul style="list-style-type: none"> - To strive for scientific excellence and encourage international interdisciplinary openness; - Consider the supervisory capacities of research units or teams; guarantee the best possible supervision conditions for the PhD candidate; - Consider the doctors' career prospects <p>PhD candidates are recruited either by competitive examination or by selection based on applications.</p> <p>The doctoral schools define in their internal regulations the specific criteria and procedures for recruiting PhD candidates, in compliance with the Decree of May 25, 2016. In the context of recruitment on the University's doctoral contracts, the doctoral schools organize a selection process according to explicit and public criteria, consisting of a thesis proposal, an application file and an audition.</p> <p>All PhD candidates (including those in a cotutelle doctoral program) must enroll at the beginning of each academic year according to a calendar available on the Graduate Research School website: https://college-doctoral.u-bordeaux.fr/en/The-doctorate/Enroll-Re-enroll</p> <p>Doctoral enrollment and re-enrollment are subject to the conditions of the doctoral school and the prior authorization by the President of the University of Bordeaux.</p> <p>If the PhD candidate does not carry out the necessary measures for his/her enrollment by the deadlines set by the University and according to the conditions of the doctoral school, he/she puts him/herself at risk of being struck off his/her doctoral school's list.</p> |
|--|---|

d'être rayé des effectifs de l'école doctorale de rattachement.

Dans le cas d'un doctorat en cotutelle ou d'un financement non finalisé dans le calendrier prévu, les doctorantes et doctorants de 1^{ère} année peuvent s'inscrire tout au long de l'année universitaire. Néanmoins, elles ou ils doivent procéder à leur inscription administrative immédiatement après l'obtention de leur financement et dans tous les cas avant la signature du contrat de cotutelle.

En cas de non-renouvellement envisagé, après avis de la directrice ou du directeur de thèse, l'avis motivé est notifié à la doctorante ou au doctorant par la directrice ou le directeur de l'école doctorale. Un second avis peut être demandé par la doctorante ou le doctorant auprès de la commission recherche du conseil académique dans un délai d'un mois après la notification. Dans tous les cas, la décision de non-renouvellement est prise par la présidente ou le président, qui la notifie à la doctorante ou au doctorant.

3.2 Durée du doctorat

La préparation du doctorat s'effectue en règle générale en **trois années en équivalent temps plein consacré à la recherche** (art. 14 de l'arrêté du 25 mai 2016).

Dans les autres cas, la durée de préparation du doctorat peut être **au plus de six ans**.

Au-delà des trois ans, la réinscription en doctorat présente un caractère dérogatoire. Les réinscriptions dérogatoires sont accordées, à la demande motivée de la doctorante ou du doctorant, par la présidente ou le président de l'université, sur proposition de la directrice ou du directeur de thèse après avis du comité de suivi et de la directrice ou du directeur de l'école doctorale.

In cases of a cotutelle doctoral program or non-secured funding within the planned schedule, first-year PhD candidates may enroll at any time of the academic year. However, they must proceed with their administrative enrollment immediately after obtaining their funding and, in any case, prior to the signature of the cotutelle contract

In the event of potential non-renewal, per the suggestion of the thesis supervisor, the doctoral school director will notify the PhD candidate of the reasoned opinion. A second opinion may be requested by the PhD candidate to the research commission of the academic board within one month of the notification. In all cases, the decision not to renew is taken by the President, who notifies the **PhD candidate**.

3.2. Duration of the doctorate

The preparation of a doctorate generally takes place over **three years equivalent to full-time research** (Art. 14 of the Decree of May 25, 2016).

In other cases, thesis preparation may take **a maximum of six years**.

Beyond three years, re-enrollment in doctoral studies is by derogation. Re-enrollments by derogation are granted by the President of the University upon a reasoned request by the PhD candidate, upon request by the thesis supervisor following the monitoring committee's decision and by the doctoral school director.

La durée de la formation doctorale de la doctorante ou du doctorant en situation de handicap peut être prolongée **du temps égal au temps d'arrêt** par le président de l'université sur demande motivée de l'intéressé.

Si la doctorante ou le doctorant a bénéficié d'un congé de maternité, de paternité, d'un congé d'accueil de l'enfant ou d'adoption, d'un congé parental, d'un congé de maladie d'une durée supérieure à quatre mois consécutifs ou d'un congé d'une durée au moins égale à deux mois faisant suite à un accident de travail, la durée de la préparation du doctorat est prolongée si l'intéressé en formule la demande au moment de sa réinscription.

3.3 L'année de césure

Une césure non renouvelable, d'une durée insécable d'un semestre ou d'une année universitaire maximum peut être autorisée à titre exceptionnel et sur demande motivée de la doctorante ou du doctorant selon le calendrier mis en place annuellement par le collège des écoles doctorales.

Elle est accordée, après avis d'une commission d'évaluation, par décision du président de l'université, après accord de l'employeuse ou l'employeur ou de l'établissement partenaire international dans le cadre d'un doctorat en cotutelle les cas échéants, et après avis de la directrice ou du directeur de thèse et de la directrice ou du directeur de l'école doctorale.

Pendant cette période, la formation doctorale et le travail de recherche sont temporairement suspendus.

Les doctorantes et doctorants à qui l'université autorise une période de césure doivent obligatoirement se réinscrire. Elles ou ils conservent ainsi le statut de doctorante ou doctorant de l'université de Bordeaux.

For PhD candidates in a situation of handicap, the duration of doctoral studies may be extended of the time equal to the break duration by the President of the University upon reasoned request by the PhD candidate.

If the PhD candidate has been on maternity or paternity leave, adoption leave, parental leave, sick leave for longer than four consecutive months, or leave equal to two months minimum resulting from a work-related accident, the duration of his/her thesis preparation will be prolonged if the PhD candidate requests it upon re-enrollment.

3.3 Gap year

A non-renewable gap year, lasting a maximum of one semester or one academic year, may be authorized on an exceptional basis and upon a justified request from the PhD candidate, according to the calendar set up annually by the Graduate Research School.

It is granted, after favorable opinion of an evaluation committee, by the decision of the President of the University where the PhD candidate is registered, after agreement from the employer or the international partner in the case of a cotutelle doctoral program and the opinion of the thesis supervisor and the doctoral school director.

Doctoral training and research work are temporarily suspended during this period.

PhD candidates authorized to take a gap year must enroll during this period. They maintain their PhD candidate status from the University of Bordeaux, but this period is not

Cette période n'est pas comptabilisée dans la durée du doctorat.

Dans le cadre d'un contrat de travail ou d'un doctorat en cotutelle, un avenant à ce ou ces contrats doit formaliser cette suspension.

3.4 Déroulement

Au moment de la première inscription en doctorat, **une convention de formation est signée par la doctorante ou le doctorant, sa directrice ou son directeur et sa co-directrice ou son co-directeur de thèse le cas échéant, et la directrice ou le directeur de l'école doctorale.**

La directrice ou le directeur de thèse s'engage à consacrer une part significative de son temps à guider la doctorante ou le doctorant dont elle ou il a la charge et à organiser des rencontres régulières tout au long du doctorat, pour lui permettre d'assurer une démarche novatrice dans un contexte scientifique actualisé et de développer son projet professionnel. Elle ou il informe la doctorante ou le doctorant des points forts et des points faibles de son travail.

Dans cette optique, des bilans sont réalisés régulièrement pour juger du bon engagement du travail de thèse et opérer d'éventuelles réorientations.

Dans le cadre d'un doctorat en cotutelle, la directrice ou le directeur s'engage à mener ces actions conjointement avec la directrice ou le directeur de l'établissement partenaire.

En accord avec sa directrice ou son directeur de thèse, la doctorante ou le doctorant s'engage sur un calendrier et un programme de travail. Elle ou il doit informer sa directrice ou son directeur de thèse des difficultés rencontrées quant à l'avancement de sa thèse.

considered in the total duration of their doctorate.

If the PhD candidate has a work contract or is in a cotutelle doctoral program, an amendment to those contracts must formalize this suspension.

3.4 Conduct of the doctorate

Upon the first enrollment in the doctorate, **an individual training agreement is signed by the PhD candidate, his/her thesis supervisor and co-supervisor when applicable, and the doctoral school director.**

The thesis supervisor undertakes to devote a significant part of his/her time to guide the PhD candidate in his/her charge and to organize regular meetings throughout the doctorate, to support the PhD candidate to develop an innovative approach in an updated scientific context and to develop his/her professional project. He/She informs the PhD candidate of the strengths and weaknesses that his/her work may generate.

With this in mind, regular progress reports are made to evaluate the progress of the work and to make any necessary re-orientation.

In the case of a cotutelle doctoral program, the supervisor undertakes to carry out these actions jointly with the supervisor of the partner institution.

In agreement with his/her thesis supervisor, the PhD candidate commits to a schedule and a work program. He/She must inform his/her thesis supervisor of any difficulties encountered in the progress of the thesis.

La doctorante ou le doctorant s'engage à remettre à sa directrice ou son directeur de thèse autant de rapports que requiert son sujet et à présenter ses travaux dans les séminaires de l'unité et lors des journées de son école doctorale.

3.5 Suivi et évaluation

Un comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation.

Le comité de suivi individuel du doctorant assure un accompagnement de ce dernier pendant toute la durée du doctorat. **Il se réunit obligatoirement avant l'inscription en deuxième année et ensuite avant chaque nouvelle inscription jusqu'à la fin du doctorat.**

Les entretiens sont organisés sous la forme **de trois étapes distinctes** : présentation de l'avancement des travaux et discussions, entretien avec le doctorant sans la direction de thèse, entretien avec la direction de thèse sans le doctorant.

Au cours de l'entretien avec le doctorant, le comité évalue les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche. Lors de ce même entretien, il est particulièrement vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste. Il formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse.

En cas de difficulté, le comité de suivi individuel du doctorant alerte l'école doctorale, qui prend toute mesure nécessaire relative à la situation du doctorant et au déroulement de son doctorat. Dès que l'école doctorale prend connaissance d'actes de violence, de

The PhD candidate agrees to submit to his/her supervisor as many reports as his/her subject requires and to present his/her work in the unit's seminars and during the doctoral school's days.

3.5 Supervision and evaluation

An individual PhD candidate monitoring committee ensures that the course of study runs smoothly, based on the doctoral charter and the training agreement.

The PhD candidate's individual monitoring committee provides support for the PhD candidate throughout the duration of the doctorate. **It must meet before the enrollment in the second year and then before each new enrollment until the end of the doctorate.**

The interviews are organized in three distinct stages: presentation of the progress of the work and discussions, interview with the PhD candidate without the thesis supervisor, interview with the thesis supervisor without the PhD candidate.

During the interview with the PhD candidate, the committee evaluates the conditions of his/her training and the progress of his/her research. During this same interview, the committee is particularly vigilant in identifying any form of conflict, discrimination, moral or sexual harassment or sexist behaviour. It makes recommendations and sends a report of the interview to the director of the doctoral school, the PhD candidate and the thesis supervisor.

In the event of difficulties, the PhD candidate's individual monitoring committee alerts the doctoral school, which takes any necessary measures concerning the situation of the PhD candidate and the progress of his/her doctorate.

discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes, elle procède à un signalement à la cellule d'écoute de l'établissement contre les discriminations et les violences sexuelles.

Les modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement de ce comité sont proposées par le conseil de l'école doctorale. L'école doctorale veille à ce que dans la mesure du possible, la composition du comité de suivi individuel du doctorant reste constante tout au long de son doctorat. Le comité de suivi individuel du doctorant comprend au moins un membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine de la thèse. Dans la mesure du possible, le comité de suivi individuel du doctorant comprend un membre extérieur à l'établissement. Il comprend également un membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche du travail de la thèse. **Les membres de ce comité ne participent pas à la direction du travail du doctorant et ne rapportent pas sur le mémoire de thèse.** L'école doctorale veille à ce que le doctorant soit consulté sur la composition de son comité de suivi individuel, avant sa réunion.

4. Procédure de médiation

La doctorante ou le doctorant dispose d'une grande diversité d'interlocutrices et d'interlocuteurs vers lesquels elle ou il peut se tourner en cas de besoin pour prévenir l'amplification d'un éventuel conflit : responsable d'équipe, directrice ou directeur de l'unité de recherche, représentantes et représentants des doctorantes et doctorants des conseils, membres de son comité de suivi individuel, responsables de l'école doctorale, la référente ou le référent intégrité scientifique de l'université pour toutes les questions de déontologie, et de manière générale la médiatrice ou le médiateur de l'université.

As soon as the doctoral school becomes aware of acts of violence, discrimination, moral or sexual harassment or sexist behaviour, it will report them to the institution's anti-discrimination and anti-sexist violence unit.

The composition, organization and functioning of this committee are proposed by the doctoral school's board. The doctoral school ensures that, insofar as possible, the composition of the PhD candidate's individual monitoring committee remains constant throughout the doctorate. The PhD candidate's individual monitoring committee includes at least one member who is a specialist in the discipline or related to the field of the thesis. Whenever possible, the PhD candidate's individual monitoring committee includes a member from outside the institution. It also includes a non-specialist member from outside the research field of the thesis. **The members of this committee do not participate in the supervision of the PhD candidate's work and do not review the final dissertation.** The doctoral school ensures that the PhD candidate is consulted on the composition of his/her individual monitoring committee before the meeting

4. Mediation procedure

The PhD candidate has a large number of contacts to whom he/she can turn to if necessary to prevent the escalation of a possible conflict: team leader, the research unit director, PhD candidate representatives on the boards, members of his/her individual monitoring committee, doctoral school officials, the University's scientific integrity referent for all questions of deontology and, in general, the University's mediator.

[http://www.u-](http://www.u-bordeaux.fr/Universite/Personnes-ressources/Mediatrice-de-l-universite)

[bordeaux.fr/Universite/Personnes-ressources/Mediatrice-de-l-universite](http://www.u-bordeaux.fr/Universite/Personnes-ressources/Mediatrice-de-l-universite)

Contact : referent-integrite-scientifique@u-bordeaux.fr

En cas de conflit ou de désaccord persistant entre la doctorante ou le doctorant et la directrice ou le directeur de thèse, il est fait appel à une médiatrice ou un médiateur, qui peut être la directrice ou le directeur de l'école doctorale ou une personne désignée par elle ou lui. La médiatrice ou le médiateur peut également être un des membres du comité de suivi.

La mission de la médiatrice ou du médiateur implique son impartialité. Elle ou il écoute les parties (ou choisit à cette fin, une ou un collègue non impliqué dans le travail ou l'unité), propose une solution et la fait accepter par tous en vue de l'achèvement de son doctorat.

En cas d'échec de la médiation, l'une des parties au conflit peut demander à la cheffe ou au chef d'établissement la nomination par la commission recherche de l'établissement d'un comité de médiation.

5. Rédaction et soutenance de la thèse

La rédaction d'une thèse est une étape importante qui doit être prise en compte et réfléchi dès le début et pendant toute la durée des travaux, ceci pour différentes raisons : organisation, échéances, comptes rendus intermédiaires, orientation mais aussi diffusion, publication, valorisation et dépôt électronique. La doctorante ou le doctorant doit se renseigner sur la procédure de rédaction dès le début de son doctorat.

La thèse doit respecter la déontologie professionnelle et universitaire. Toute tentative de plagiat pendant la préparation de la thèse entraînera la saisine de la commission disciplinaire compétente.

[http://www.u-](http://www.u-bordeaux.fr/Universite/Personnes-ressources/Mediatrice-de-l-universite)

[bordeaux.fr/Universite/Personnes-ressources/Mediatrice-de-l-universite](http://www.u-bordeaux.fr/Universite/Personnes-ressources/Mediatrice-de-l-universite)

Contact: referent-integrite-scientifique@u-bordeaux.fr

In case of conflict or persistent disagreement between the PhD candidate and the thesis supervisor, a mediator is called upon, who may be the doctoral school director or a person designated by him/her. The mediator may also be a member of the monitoring committee.

The mediator's mission implies his/her impartiality. He/She listens to the parties (or chooses a colleague who is not involved in the work or the unit), proposes a solution and has it accepted by all in view of the completion of the thesis.

If mediation fails, one of the parties to the conflict may ask the head of the institution to appoint a mediation committee by the institution's research commission.

5. Thesis writing and defense

Writing a thesis is an important step that must be considered and reflected on from the beginning and throughout the duration of the research work for different reasons: organization, deadlines, intermediate reports, orientation but also about dissemination, publication, valorization and electronic deposit. The PhD candidate must learn about the writing procedure from the beginning of his/her doctorate.

The thesis must respect professional and academic ethics. Any attempt at plagiarism during the preparation of the thesis will lead to referral of the appropriate disciplinary committee.

Si la doctorante ou le doctorant collecte et traite des données personnelles au cours de ses travaux de recherche, elle ou il s'engage à prévenir l'école doctorale afin de vérifier la conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD – UE 2016/679 du 27 avril 2016) avec le service de l'université de Bordeaux dédié.

Toutes les thèses de l'université de Bordeaux doivent être rédigées de manière structurée. La direction de la documentation met à la disposition des doctorantes et des doctorants tous les éléments nécessaires pour la rédaction et la structuration du manuscrit.

<https://bibliotheques.u-bordeaux.fr/Soutien-a-la-recherche/Theses-et-memoires-numeriques/These-de-doctorat/Rediger-sa-these-de-doctorat>

La soutenance de thèse est l'évaluation finale avant la délivrance du diplôme.

Les membres du jury de la soutenance sont choisis selon leur compétence scientifique. Conformément à l'arrêté du 25 mai 2016, la philosophie de l'évaluation de la thèse lors de la soutenance est de constituer un jury avec un minimum de liens préexistants avec l'impétrant, et de limiter la participation de la directrice ou du directeur de thèse dans le processus final de l'évaluation.

Plus de la moitié des membres du jury doivent être externes à l'université de Bordeaux, ainsi qu'à tous les établissements liés par convention à l'université.

Dans le cadre d'une cotutelle ou d'une co-direction externe à l'université de Bordeaux, les membres de ces partenaires sont considérés comme des membres internes.

La directrice ou le directeur de thèse participe au jury mais ne délibère pas ; elle ou il ne peut pas être présidente ou président du jury.

If the PhD candidate collects and treats personal data in the framework of his/her research work, he/she commits to inform his/her doctoral school to make sure with the dedicated service at the University of Bordeaux that it is in conformity with the General Data Protection Regulation (GDPR – EU 2016/679 of 27 April 2016).

All thesis of the University of Bordeaux must be written in a structured manner. The documentation department provides PhD candidates with all the necessary elements for the writing and structuring of the manuscript.

<https://bibliotheques.u-bordeaux.fr/Soutien-a-la-recherche/Theses-et-memoires-numeriques/These-de-doctorat/Rediger-sa-these-de-doctorat>

The thesis defense is the final evaluation before receiving the diploma.

The thesis defense jury members are chosen according to their scientific competence.

In compliance with the Decree of May 25, 2016, the philosophy behind the evaluation is to gather a jury with a minimum of pre-existing links with the PhD candidate, and to limit the implication of the thesis supervisor in the final evaluation process.

More than half of the jury members must be external to the University of Bordeaux, as well as to all the establishments linked by a convention to the University.

In cases of a cotutelle doctoral program or an international co-supervision external to the University, the members of these partners are considered internal members.

The thesis supervisor participates in the jury but does not deliberate; he/she cannot be President of the jury.

L'autorisation de soutenance est accordée par la présidente ou le président de l'université au vu des pré-rapports établis par des rapporteuses ou rapporteurs qui n'ont pas d'implication dans le travail de la doctorante ou du doctorant, et après l'avis de la directrice ou du directeur de l'école doctorale.

La soutenance est publique, sauf dérogation accordée à titre exceptionnel par la présidente ou le président de l'université si le sujet de la thèse présente un caractère de confidentialité avéré.

A titre exceptionnel, la doctorante ou le doctorant et les membres du jury, en totalité ou partiellement, peuvent être autorisés à participer à la soutenance de thèse par tout moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective continue et simultanée aux débats ainsi que la confidentialité des délibérations du jury.

<https://college-doctoral.u-bordeaux.fr/Le-doctorat/Soutenir-sa-these>

Dans le cadre d'un doctorat en cotutelle, ces modalités restent en vigueur quel que soit l'établissement de soutenance de la thèse, sauf indication particulière dans le contrat de cotutelle.

A l'issue de la soutenance et en cas d'admission, le docteur prête serment (art L612-7 du Code de l'éducation), individuellement en s'engageant à respecter les principes et exigences de l'intégrité scientifique dans la suite de sa carrière professionnelle, quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité.

Le serment des docteurs relatif à l'intégrité scientifique est le suivant :

"En présence de mes pairs. Parvenu(e) à l'issue de mon doctorat en [xxx], et ayant ainsi pratiqué, dans ma quête du savoir, l'exercice d'une recherche scientifique exigeante, en cultivant la rigueur

The authorization to defend the thesis is granted by the President of the University in which the student is enrolled, based on the pre-reports established by reviewers who are not involved in the work of the PhD candidate, and after the opinion of the doctoral school director.

The defense is public, unless an exceptional dispensation is granted by the President of the University if the subject of the thesis is of a proven confidential nature.

Exceptionally, the PhD candidate and the jury members may be authorized, in whole or in part, to take part in the thesis defense by any means of telecommunication allowing their identification and guaranteeing their continuous and simultaneous effective participation in the debates as well as the confidentiality of the jury's deliberations.

<https://college-doctoral.u-bordeaux.fr/en/The-doctorate/Thesis-defense>

In a cotutelle doctoral program, these conditions remain in effect regardless of the institution where the thesis is defended, unless otherwise specified in the cotutelle contract.

At the end of the defense and in case of admission, the doctor takes an oath (art L612-7 of the Education Code), individually committing to respect the principles and requirements of scientific integrity in the continuation of his/her professional career, whatever the sector or field of activity.

The doctoral oath of scientific integrity is as follows:

"In the presence of my peers. With the completion of my doctorate in [research field], in my quest for knowledge, I have carried out demanding research, demonstrated intellectual rigour, ethical

intellectuelle, la réflexivité éthique et dans le respect des principes de l'intégrité scientifique, je m'engage, pour ce qui dépendra de moi, dans la suite de ma carrière professionnelle quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité, à maintenir une conduite intègre dans mon rapport au savoir, mes méthodes et mes résultats."

6. Dépôt électronique et diffusion de la thèse

6.1 Dépôt de la thèse

Le dépôt de la thèse est obligatoire (Art. 24 de l'arrêté du 25 mai 2016).

Le dépôt électronique permet un archivage national pérenne mais n'implique pas automatiquement une diffusion du texte intégral sur internet. Cette diffusion reste soumise à l'autorisation de la docteure ou du docteur.

Le dépôt final de la thèse corrigée (dans un délai de 3 mois maximum) conditionne l'obtention de l'attestation de réussite et du diplôme.

Pour plus d'informations sur les modalités de dépôt, se référer au site du collège des écoles doctorales et à la FAQ. <https://college-doctoral.u-bordeaux.fr/Le-doctorat/Soutenir-sa-these>

6.2 Diffusion de la thèse

La diffusion de la thèse sur internet est fortement recommandée. Elle permet un accès facilité aux travaux, une diffusion large mais aussi une protection contre le plagiat. Cette démarche contribue aussi à favoriser la poursuite de carrière.

Un contrat de diffusion lie l'auteure ou l'auteur d'une thèse et son établissement

reflection, and respect for the principles of research integrity. As I pursue my professional career, whatever my chosen field, I pledge, to the greatest of my ability, to continue to maintain integrity in my relationship to knowledge, in my methods and in my results."

6. Thesis online submission and dissemination

6.1 Submission of the thesis

The thesis submission is mandatory (Art. 24 of the Decree of May 25, 2016).

The electronic deposit allows a perennial national archiving but does not automatically imply a diffusion of the full text on the Internet. This dissemination remains subject to the authorization of the doctor.

The final submission of the corrected thesis (within 3 months maximum) submission is a condition for obtaining the certificate of success and the diploma.

For more information on the submission process, please refer to the Graduate Research School website and the FAQ section: <https://college-doctoral.u-bordeaux.fr/en/The-doctorate/Frequently-asked-questions2>

6.2 Dissemination of the thesis

The dissemination of the thesis on the Internet is strongly recommended. It allows easy access to the work, wide dissemination but also a protection against plagiarism. This approach also contributes to professional integration.

A dissemination contract binds the author of a thesis and the institution where he/she is enrolled. It specifies the

| | |
|---|---|
| <p>d'inscription. Il précise les modalités d'exploitation et de diffusion de la thèse.</p> <p>Si la docteure ou le docteur veut publier sa thèse chez une editrice ou un éditeur commercial, celle-ci ou celui-ci ne pourra proposer de contrat d'exclusivité, dans la mesure où il existe déjà un contrat de diffusion signé avec l'établissement d'inscription.</p> <p>Néanmoins, la docteure ou le docteur possède de par son statut d'auteur ou d'auteur, les droits d'exploitation de son œuvre. De ce fait, elle ou il peut différer la diffusion de son travail en décidant d'un embargo lors de la signature du contrat de diffusion avec son établissement d'inscription.</p> <p>Le refus de diffusion en dehors de l'établissement entraîne une impossibilité de participation à des concours organisés par l'université de Bordeaux faisant appel à un jury de membres externes à l'université (tels que le Prix de thèse).</p> <p>Dans le cas où l'auteure ou l'auteur refuse la diffusion de sa thèse sur internet, l'établissement d'inscription assure en son sein sa consultation, sauf dans le cas d'une thèse confidentielle.</p> | <p>terms of exploitation and dissemination of the thesis.</p> <p>If the doctor wishes to publish his/her thesis with a commercial publisher, the latter cannot offer an exclusive contract, as long as a dissemination contract has already been signed with the enrolling institution.</p> <p>However, the doctor, as an author, has the right to exploit his/her work. Therefore, he/she can defer the dissemination of his/her work by deciding on an embargo when signing the dissemination contract with his/her enrolling institution.</p> <p>Refusal to disseminate outside the establishment makes it impossible for the doctor to participate in competitive exams organized by the University of Bordeaux gathering together a jury composed by external members to the University (such as the Thesis Prize).</p> <p>If the author refuses the dissemination of his/her thesis on the Internet, the enrolling institution ensures its consultation within its walls, except in the case of a confidential thesis (cf. art. 25 of the Decree of May 25, 2016).</p> |
| <p>7. Publications, valorisation et propriété intellectuelle des résultats de la recherche</p> | <p>7. Publications, valorization, and intellectual property of research results</p> |
| <p>Tant pour la poursuite de carrière de la doctorante ou du doctorant que pour la reconnaissance et le rayonnement des unités, la diffusion et la valorisation des résultats de la recherche jouent un rôle primordial.</p> <p>Cette diffusion s'opère au travers de publications, mais également sous forme de dépôts de brevets, de rapports industriels et</p> | <p>The dissemination and valorization of research results play an essential role, both for the PhD candidate's career and for the recognition and influence of the units.</p> <p>This dissemination takes place through publications, but also in the form of patent applications, industrial reports and</p> |

| | |
|---|--|
| <p>de communications (orales ou écrites) lors de colloques et congrès.</p> <p>La doctorante ou le doctorant est encouragé à publier ses travaux, qu'il s'agisse de la thèse ou d'articles réalisés pendant ou après la préparation du manuscrit.</p> <p>Pour ce faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la directrice ou le directeur de thèse lui signalera les revues et procédures adéquates et, le cas échéant, les conditions de confidentialité et de communication contenues dans les accords avec les partenaires, • la doctorante ou le doctorant peut aussi être amené, sur demande de la directrice ou du directeur de thèse et de l'université, à retarder la publication de ses travaux, dans le cas où un enjeu industriel et un potentiel de valorisation ont été détectés. Dans ce cas, la soutenance de la thèse pourra être effectuée à huis clos, dès lors que nécessaire. <p>Pour la publication de travaux collectifs, réalisés dans l'unité et dans lesquels la doctorante ou le doctorant a participé de manière significative, son nom doit apparaître parmi les co-auteurs ou co-auteurs et/ou co-inventrices ou co-inventeurs et ce même après son départ de l'unité de recherche.</p> <p>Pour la publication de ses travaux, la doctorante ou le doctorant doit être au fait des exigences légales nationales en vigueur concernant la protection des données et doit y satisfaire à tout moment. La doctorante ou le doctorant doit appliquer pour toutes publications la signature normalisée de l'établissement qui fait mention de l'université de Bordeaux et de l'équipe ou unité à laquelle elle ou il est rattaché. Elle ou il doit se référer pour cela au guide de la</p> | <p>communications (oral or written) at conferences and congresses.</p> <p>The PhD candidate is encouraged to publish his/her work, whether it is the thesis or articles produced during or after the preparation of the manuscript.</p> <p>In order to do so :</p> <ul style="list-style-type: none"> • the thesis supervisor will inform the PhD candidate of the appropriate journals and procedures and, if applicable, the conditions of confidentiality and communication contained in the agreements with the partners, • at the request of the thesis supervisor and the University, the PhD candidate may also be required to delay the publication of his/her work if an industrial stake and a potential for valorization have been detected. In this case, the defense of the thesis may be carried out in camera when necessary. <p>For the publication of collective works carried out in the unit and in which the PhD candidate has participated significantly, his/her name must appear among the co-authors and/or co-inventors, even after his/her departure from the research unit.</p> <p>For the publication of his/her work, the PhD candidate must be aware of the national legal requirements in force concerning data protection and must comply with them at all times. The PhD candidate must use the standard signature of the institution for all publications, mentioning the University of Bordeaux and the team or unit to which he/she is attached. He/She must refer to the signature guide of the University of Bordeaux.</p> |
|---|--|

signature de l'université de Bordeaux.
<http://bibliotheques.u-bordeaux.fr/Soutien-a-la-recherche/Bibliometrie-et-visibilite/Signature-des-publications>

Dans le cadre d'un doctorat en cotutelle, elle ou il veillera à mentionner systématiquement sa double affectation à deux établissements et deux unités.

La doctorante ou le doctorant dispose des droits moraux (droit de divulgation, droit à la paternité, droit au respect de l'œuvre, droit de repentir et de retrait) et de droits patrimoniaux (droit de reproduction, droit de représentation), comme indiqué à l'article L 111-1 du CPI.

<http://bibliotheques.u-bordeaux.fr/Soutien-a-la-recherche/Theses-et-memoires-numeriques/These-de-doctorat/Droits-d-auteur>

Les droits de propriété intellectuelle étant complexes, la doctorante ou le doctorant est invité à se rapprocher des services compétents de l'université pour la valorisation.

<https://www.u-bordeaux.fr/Recherche/Valorisation>

La directrice ou le directeur de thèse se doit de veiller à ce que la doctorante ou le doctorant suive les formations dédiées à ce sujet.

Lorsque une publication dans un journal (article) ou une conférence est acceptée, la doctorante ou le doctorant devra obligatoirement déposer cette publication (texte intégral) dans l'archive institutionnelle OSKAR Bordeaux (<https://oskar-bordeaux.fr/>) qui se chargera de la déverser automatiquement dans l'archive nationale HAL et de gérer l'embargo éventuel sur cette publication.

<http://bibliotheques.u-bordeaux.fr/Soutien-a-la-recherche/Bibliometrie-et-visibilite/Signature-des-publications>

In a cotutelle doctoral program, he/she must make sure to mention his/her double assignment to two institutions and two units.

The PhD candidate has moral rights (right of disclosure, right of paternity, right to respect of the work, right of repentance and withdrawal) and economic rights (right of reproduction, right of representation), article L 111-1 of the CPI.

<http://bibliotheques.u-bordeaux.fr/Soutien-a-la-recherche/Theses-et-memoires-numeriques/These-de-doctorat/Droits-d-auteur>

As intellectual property rights are complex, the PhD candidate is invited to contact the competent University services for the development of the project.

<https://www.u-bordeaux.fr/Recherche/Valorisation>

The thesis supervisor must ensure that the PhD candidate participates in training dedicated to this matter.

When a publication in a journal (article) or a conference is accepted, the PhD candidate must deposit this publication (full text) in the institutional archive OSKAR Bordeaux (<https://oskar-bordeaux.fr/>) which will automatically upload it to the national HAL archive and manage any embargo on this publication.

| <p>8. Informations relatives au traitement des donn es des doctorantes et doctorants</p> | <p>8. Information regarding the PhD candidates data processing</p> |
|--|--|
| <p>A l'inscription via ADUM et conform ment au RGPD, la doctorante ou le doctorant donne son consentement pour le traitement de ses donn es   caract re personnel dans le cadre de l'ex cution d'une mission de service public de gestion du doctorat.</p> <p>Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destin    collecter les donn es personnelles pour permettre la gestion et la valorisation de la th se.</p> <p>Ces informations saisies sur ADUM sont accessibles et exploitables pour la gestion du doctorat et la valorisation des comp tences des doctorantes et doctorants et le suivi des dipl m s par les personnels en charge de la gestion du doctorat au sein de l'universit  de Bordeaux.</p> <p>Les doctorantes et doctorants peuvent proc der   des mises   jour des donn es.</p> <p>Les donn es sont collect es et trait es de mani re loyale et licite, dans un principe de transparence. Les donn es sont ad quates, pertinentes et non excessives au regard des finalit s pour lesquelles elles sont collect es et de leurs traitements ult rieurs.</p> <p>Des statistiques non nominatives pourront  tre faites sur la base des  l ments saisis.</p> <p>La doctorante ou le doctorant peut d finir, dans son espace personnel, l'affichage ou pas sur internet. Si elle ou il constate des inexactitudes elle ou il peut exercer son droit d'acc s, de modification, de rectification et de suppression des donn es qui la ou le concernent directement via son espace personnel ou aupr s de son  cole doctorale. En cas de refus, les donn es ne remontent pas sur le site : http://theses.fr/</p> <p>Politique de protection des donn es https://www.adum.fr/phd/pages/cnil.pl</p> | <p>Upon registration on ADUM and in compliance with the GDPR, the PhD candidate gives his/her consent for processing his/her personal data as part of the performance of a public service mission in the context of a doctoral program.</p> <p>The information collected is subject to computer processing intended to gather personal data to manage and promote the thesis.</p> <p>Data entered on ADUM are accessible and exploitable for the management and the animation of the doctorate, support in career pursuit and monitoring of doctors careers by all staff members in charge of doctoral management at the University of Bordeaux. They can exert the right to modify information entered.</p> <p>The data is collected and processed in a fair and lawful manner, as a transparency principle during processing. The data is adequate, relevant and non-excessive regarding the purpose for which it is collected and its subsequent processing.</p> <p>Non-nominative statistics can be made based on the elements entered</p> <p>The PhD candidate can (in his/her personal space) define the display or not on the internet. If the PhD candidate finds inaccuracies, he/she can exercise his/her right to access, modify, rectify and delete data regarding him/herself directly via his/her personal space or directly with his/her doctoral school. In case of refusal, the data does not go back to the website: http://theses.fr/en/</p> <p>Data treatment policy: https://www.adum.fr/as/ed/adumR/RGPD.pl</p> |

SIGNATURES

Le Président de l'université, M. Dean LEWIS / The University President, Mr. Dean LEWIS

La doctorante ou le doctorant / The *PhD candidate*

NOM Prénom / FIRST and last name

Date :

Signature :

| | |
|---|--|
| <p>La directrice ou le directeur de thèse / <i>The thesis supervisor</i></p> <p>NOM Prénom / FIRST and last name :</p> <p>Date :</p> <p>Signature :</p> | <p>La co-directrice ou le co-directeur de thèse / <i>The thesis co-supervisor</i></p> <p>NOM Prénom / FIRST and last name :</p> <p>Date :</p> <p>Signature :</p> |
| <p>La directrice ou le directeur de l'unité de recherche / <i>The research unit director</i></p> <p>NOM Prénom / FIRST and last name :</p> <p>Date :</p> <p>Signature :</p> | <p>La directrice ou le directeur de l'école doctorale / <i>The doctoral school director</i></p> <p>NOM Prénom / FIRST and last name :</p> <p>Date :</p> <p>Signature :</p> |